

EXTRAIT

N° 60-2026

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud DEVILLIERS.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 12-06-2026

DEPARTEMENT  
DU  
LOT-ET-GARONNE  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE  
VILLENEUVE- SUR- LOT  
---  
CANTON  
DE  
PENNE D'AGENAIS  
---  
MAIRIE  
DE  
PENNE D'AGENAIS

PRESENTS : BESSA Nicole, BLOT Michel, BOUYGUES Mélanie, CHATILLON Emeline, COSTES Jean-Claude, DARTIGOLLES Hélène, DELORME Fabrice, DEVILLIERS Arnaud, GARRIGUES Michel, GUERIN Marco, JURQUET Bernard, LAURENS Claude, MAGNOUX Florent, ORLANDO Véronique, RANGER Pierre, VIGNEAU Céline, VIGOUROUX Nadine

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COSTE Gisèle donne procuration à BESSA Nicole

EXCUSES : CAMINADE Christelle

ABSENTS : néant

Véronique ORLANDO a été élue secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers :  
- en exercice : 19  
- présents : 17  
- votants : 18

Il est proposé de fixer le tarif applicable à la garderie pour l'année scolaire 2026-2027 à 1,25 € par jour et par enfant.

**Le Conseil Municipal**, ouï l'exposé de Madame Céline VIGNEAU, et après en avoir délibéré,

**Objet :**

**DECIDE** à 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, de :

ENSEIGNEMENT

**APPROUVER** le tarif garderie des écoles pour la rentrée 2026-2027 à 1,25 € par jour et par enfant.

Tarifcation garderie

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,



Arnaud DEVILLIERS

La Secrétaire de séance,



Véronique ORLANDO

*"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Bordeaux, par courrier ou par l'application informatique [telerecours.fr](http://telerecours.fr), dans le délai de deux mois à compter de sa publication."*